

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LA PÉRIODE 2020-2027

*Rendu en application de l'article 42/2 du décret du 12 avril 2001 relatif à
l'organisation du marché régional de l'électricité*

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 01 MARS 2020	3

Index tableaux

1.	ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCENARII	8
----	---	---



1. CADRE LÉGAL

Dans le cadre de la mise en place du mécanisme de mobilisation, le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (ci-après « décret électricité ») prévoit en son article 42/2, §4 :

« Pour le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre de chaque année, l'Administration publie une prévision détaillée de l'évolution attendue [du] marché [des certificats verts] sur une période minimale des cinq prochaines années. Cette prévision comporte plusieurs scénarios qui traduisent l'impact des paramètres majeurs qui influencent cette évolution [...] »

2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Afin de donner les perspectives les plus correctes possibles sur l'évolution du marché des certificats verts, l'Administration établit ses projections sur la base des données les plus précises et récentes dont elle dispose. Toutefois, ces données sur lesquelles se basent les simulations et estimations présentées dans ce rapport peuvent comporter certaines incertitudes et approximations que l'Administration n'est raisonnablement pas en mesure de détecter. Il est donc important de garder à l'esprit qu'il ne s'agit que d'estimations et que les données réelles s'en écarteront peut-être. Ces perspectives se basent sur la législation actuellement en vigueur.

En ce qui concerne les perspectives d'évolution du marché des certificats verts au 1^{er} octobre 2020, les analyses effectuées par l'Administration ont principalement eu pour objectif la vérification des différentes hypothèses prises en compte dans le rapport annuel spécifique 2019 relatif à l'évolution du marché des certificats verts (« RAS 2019 ») publié par l'Administration en juillet 2020.

Concernant aussi bien l'offre (« brute ») que la demande, aucune modification n'a été apportée par rapport au RAS 2019 ; les paramètres sous-jacents ne s'écartant pas significativement par rapport à ce dernier.

Les principales hypothèses ayant fait l'objet d'une adaptation concernent le comportement des producteurs vis-à-vis du prix minimum garanti.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'opération de mobilisation à venir et en lien avec les travaux y afférents, les données concernant les certificats verts remis sur le marché dans le cadre des opérations de portage ont été actualisées. Lors de l'enchère réalisée en septembre 2020, près de la moitié des CV proposés ont été achetés par le marché. Concernant la mobilisation, les opérations de préparation sont toujours en cours et n'ont donc pas été comptabilisés dans les perspectives actuelles. De même, les sorties de CV actuellement temporisées, au nombre de 3.458.680 CV, ne sont pas prises en compte ; le gouvernement n'ayant pas encore pris de décisions. De plus, il est encore possible au GRTL, ELIA, de demander au gouvernement une nouvelle temporisation.

Etant donné les remarques ci-dessus, les nouvelles hypothèses retenues par l'Administration sont les suivantes :

- **pour l'année 2020**, le comportement des producteurs quant au recours au prix minimum garanti concerne 70 % des CV octroyés aux producteurs Solwatt contrairement à ce qui a été communiqué dans le rapport annuel spécifique de 2019 (à savoir 75 % des CV octroyés aux producteurs Solwatt). Cette diminution permet de tendre vers les observations issues du marché par rapport au comportement des producteurs Solwatt sur le marché des certificats verts. **Pour les années suivantes**, le recours au prix garanti par les producteurs Solwatt est fixé à 75%.
- les enchères proposées par Solar Chest sont organisées conformément à la convention signée entre les parties, selon le timing prévu à l'article 42, §7 du décret électricité. On considère que 50 % du volume de CV proposé par Solar Chest à chaque enchère est acquis par le marché.

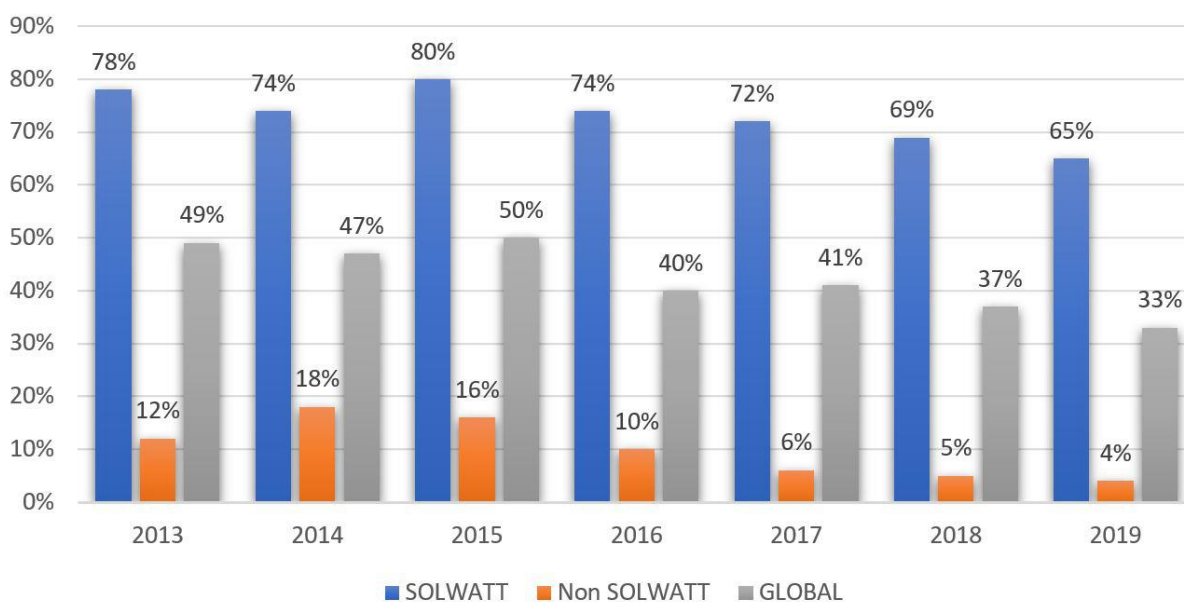
Contrairement aux perspectives du RAS 2019, dans lesquelles on considérait que les 50% CV invendus de chaque enchère étaient immédiatement rachetées par le GRTL, ces mêmes quantités de CV invendus sont toujours rachetés par le GRTL mais cette fois à l'échéance du remboursement de l'emprunt obligataire ; c'est-à-dire à la suite des enchères de février 2021 et 2022. La quantité globale rachetée par le marché reste inchangée par rapport au RAS 2019, à savoir 1.069.231 CV. L'écart de l'ordre de 400.000CV correspond au report des CV invendus à l'enchère suivante, et ce, avant l'échéance de rachat par le GRTL et de remboursement du prêt par Solar Chest ;

- la définition du stock est fixée comme suit :
 - à court terme (années 2021 et 2022) : le niveau du stock est déterminé en fonction du comportement des producteurs quant au recours au prix minimum garanti;
 - à moyen terme (années 2023 et 2024) : le stock est défini de manière à organiser une transition entre les visions à court terme et à long terme sans variation trop brusque du niveau de stock, qui ne pourrait raisonnablement pas correspondre à la réalité ;
 - à long terme (à partir de 2025) : le niveau de stock est défini par l'Administration pour éviter le risque d'une tension trop grande sur le marché et est fixé à 2 trimestres de quota pour l'année 2025. Les années suivantes voient le stock fluctuer en fonction de l'offre et de la demande sans pour autant dépasser les 2 trimestres de quota ;
- à partir de 2023, le volume de CV vendus annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL se déduit en fonction de l'offre, de la demande, et du niveau de stock fixé ;
- lorsque la demande de CV est supérieure à l'offre de CV, le nombre de CV vendus

annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL diminue progressivement et est fixé à 5 % du nombre total de CV octroyés et le stock baisse en conséquence. Cette hypothèse des 5% tient compte d'une certaine inertie du comportement des producteurs par rapport au prix garanti. Bien que la demande devienne supérieure à l'offre à partir de l'année 2025, celle-ci étant à présent la 1^{ère} année du long terme, le stock est imposé à 2 trimestres de quota et les ventes au GRTL en découlent.

Concernant le comportement des producteurs vis-à-vis de la demande du prix garanti, il est particulièrement compliqué à prévoir pour de multiples raisons. Comme le montre le graphique historique ci-dessous, le recours à celui-ci par les producteurs, aussi bien Solwatt que non-Solwatt, a tendance à diminuer ces dernières années ; atteignant, en 2019, 65% pour les producteurs Solwatt et 4% pour les non-Solwatt. Cela signifie que 65% des CV octroyés aux producteurs Solwatt sont vendus au GRTL, de même pour les 4% concernant les producteurs non-Solwatt. Il est important de rappeler que le producteur choisit trimestriellement, lors de chaque relevé, s'il souhaite vendre au GRTL au prix minimum garanti ou non. Une fois le choix de vendre sur le marché effectué, il n'est plus possible pour lui de vendre ses CV du trimestre concerné au GRTL.

Prix garanti



Ces chiffres semblent se confirmer pour le 1^{er} semestre 2020. En considérant que 70% des CV octroyés aux producteurs Solwatt (moyenne sur les dernières années) et 5% des CV octroyés aux producteurs non-Solwatt, le stock atteindrait alors plus de 4,8 millions de CV à la fin de l'année 2020 (soit 80% des quota). L'abondance du stock de CV, et donc de l'offre sur le marché, devrait pousser les producteurs à se tourner vers ELIA pour l'achat de leurs CV. Or, ce changement de comportement n'est pas encore observé actuellement. Cela s'explique probablement par une certaine inertie dans le comportement des producteurs lié à des contrats à long terme. La prévision est donc rendue d'autant plus ardue de par l'existence de ces contrats liant producteur et acheteur à court ou à long terme et dont l'Administration ne dispose pas d'informations.

Pour tenir compte de cette inertie, les hypothèses des scénarios ont été adaptées en considérant que, pour l'année 2020, 5 % des CV octroyés aux producteurs non-Solwatt seront vendus au GRTL au prix minimum garanti. Par ailleurs, différents scénarios sont présentés dans ce rapport. Pour tous les scénarios, on considère que 75% des CV octroyés aux producteurs Solwatt sont vendus au GRTL à partir de 2021. Ces différents scénarios ont pour objectif d'identifier le champ des possibles. Dès lors, les scénarios envisagés dans le tableau 1 sont basés sur les hypothèses suivantes :

- le premier scénario se place dans la continuité du comportement observé actuellement en considérant comme hypothèse que 5 % des CV octroyés aux producteurs non-Solwatt seront vendus au GRTL en 2021 et 10% en 2022. Ce scénario permet de tenir compte d'un « statu quo » du comportement des producteurs vis-à-vis du prix garanti. ;
- les scénarios paires permettent de tenir compte d'un rebond du comportement qui se maintient l'année suivante tandis que les scénarios impaires permettent de tenir compte d'une évolution progressive du comportement en considérant une augmentation de 5% entre 2021 et 2022;

Part relative des ventes au GRTL des producteurs non-Solwatt		
Scénario #	2021	2022
1	5%	10%
2	10%	10%
3	10%	15%
4	15%	15%
5	15%	20%

Dans le tableau 1, illustrant les différents scénarios évoqués ci-dessus, les ventes au GRTL englobe, pour les années 2021 et 2022, à la fois l'achat des CV issus de l'obligation de rachat au prix garanti mais également le rachat des CV invendus lors des enchères Solar Chest.

Pour l'année 2025, début du long terme, le stock est imposé à 2 trimestres de quota, soit 3.257.307 CV, et les ventes au GRTL en sont déduites en fonction de l'offre et de la demande. Ainsi, les ventes au GRTL diminuent du scénario 1 au scénario 5 car le stock de l'année précédente est de plus en plus faible. Toutefois, dans le scénario 5, le stock en 2024 est tel qu'il n'est pas possible, en fonction de l'offre, de la demande et du stock de l'année 2024, d'atteindre les 2 trimestres de quota pour le stock de l'année 2025. C'est pourquoi les ventes au GRTL pour ce scénario sont à 0 pour 2025 et le stock diminue d'autant que la demande est plus importante de l'offre.



TABLEAU 1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCÉNARI II

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
O F F R E	Nb de CV octroyés - régime k_{ECO}	2.042.623	2.330.894	2.663.057	2.976.097	3.264.841	3.383.740	3.459.579	
	Nb de CV octroyés - régime non k_{ECO}	3.728.965	3.573.411	3.622.750	3.347.060	2.986.666	2.793.676	2.648.310	
	Nb de CV octroyés - Solwatt	2.793.998	1.076.048	314.917	97.403				
	Nb total de CV octroyés	8.565.587	6.980.354	6.600.724	6.420.560	6.251.506	6.177.415	6.107.890	
	Retour marché des CV mis en réserve en 2015/2016	1.913.047	1.048.462						
	Nb total de CV arrivant sur le marché (offre)	10.478.633	8.028.815	6.600.724	6.420.560	6.251.506	6.177.415	6.107.890	
D E M A N D E	Fourniture éligible aux CV (en MWh)	20.441.818	20.211.731	19.981.618	19.751.479	19.521.314	19.328.922	19.136.502	
	Quota nominal (% de fourniture)	38,85%	39,33%	39,80%	40,28%	43,34%	43,13%	43,91%	
	Quota effectif (% de fourniture)	29,91%	30,28%	30,65%	31,02%	33,37%	33,21%	33,81%	
	Nb de CV à restituer selon le quota (demande)	6.115.068	6.120.941	6.123.567	6.126.040	6.514.614	6.419.154	6.470.185	
	Nb de CV vendus au GRTL (Hors sortie temporisation)								
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)	3.155.586	2.120.544	1.267.961	1.086.100	336.062	308.871	305.394	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)	3.444.166	2.120.544	1.171.851	989.905	239.789	308.871	305.394	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)	3.444.166	2.415.759	1.073.530	891.497	141.302	308.871	305.394	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 15% / 2022 : 15%)	3.732.745	2.415.759	977.419	795.302	45.029	308.871	305.394	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 15% / 2022 : 20%)	3.732.745	2.710.974	879.099	696.894	0	308.871	305.394	
	Stock (CV)	4.841.243							
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)	5.651.530	5.438.860	4.648.057	3.856.477	3.257.307	2.706.697	2.039.007	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)	5.362.950	5.150.281	4.455.588	3.760.204	3.257.307	2.706.697	2.039.007	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)	5.362.950	4.855.066	4.258.693	3.661.717	3.257.307	2.706.697	2.039.007	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 15% / 2022 : 15%)	5.074.371	4.566.486	4.066.225	3.565.443	3.257.307	2.706.697	2.039.007	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 15% / 2022 : 20%)	5.074.371	4.271.271	3.869.330	3.466.956	3.203.849	2.653.239	1.985.549	